

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S / T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 16 MAI 1978
DECRET N° 78/381 /MTJ.SGFPT.DFP.6.5.20
Portant intégration, reclassement et nomi-
nation de Mr ONDCNGO KOGO Antoine, Inspec-
teur des Postes et Télécommunication de
6è échelon.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI-PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN;

(/ISAS :
DE
DCF
/u l'acte Fondamental du 5.4.77;
/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
/u le décret 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
/u le décret n° 75/338 du 19.7.75 fixant le statut
commun des cadres des catégories A B C et D des services de l'Infor-
mation. /u le décret 62/130/MF du 9 Mai 62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo
/u le décret 62/195 du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;
/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.59 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
de carrière et reclassement;
/u le décret 73/143/MTJ.DGT.DELC du 24.4.73 fixant les
modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires
de la République Populaire du Congo;
/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
/u l'acte OOI du 3.4.77 structurant le Comité Militaire
du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-
nistre du Plan;
/u le décret 77/165 du 5.4.77 portant nomination
des membres du Conseil des Ministres;
/u l'arrêté N° 1959/MAT.CPT.du 28.3.77 portant promo-
tion au titre de l'année 1976 des fonctionnaires des cadres des ca-
tégories A II et B hiérarchies I et II des Postes et télécommunica-
tions de la République Populaire du Congo;
/u l'arrêté n° 5412/DGT.DCGPCE du 1.9.75 autorisant
Mr ONDCNGO Antoine, Inspecteur des Postes et télécommunications à
suivre un stage de formation en France ;
~~/u la lettre n° 713/77/DAAF/B du 8/12/77 de Mr le~~
~~Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Congolaise;~~
/u le décret 59/23 du 30.1.59 fixant les modalités
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République
Populaire du Congo
/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
tion et à la révocation des fonctionnaires;
/u l'ordonnance 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

DECRET :
.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 75/338 et 73/143 des 19.7.75 et 24.4.73 susvisés Mr CHIDANGO-KOGO Antoine, inspecteur des IEM de 6è échelon; indice 1090 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Postes et Télécommunications (Branche technique) en service à la Radiodiffusion Télévision Congolaise à Brazzaville titulaire du Diplôme d'ingénieur de Radio-Electricité délivré par l'institut National de l'Audiovisuel à Bry-Sur-Marne (France) est intégré dans les cadres des Services de l'Information (Services Techniques) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Ingénieur 4è échelon, indice 1140 ACC-étant

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Décembre 1977 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 16 MAI 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan;

Le Ministre de l'Information et des
Postes et Télécommunications

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

(Signature circulaire)
= 41

(Signature)

Capitaine Célestin GOMA-FOUTOU.

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux;

Henri LCPES

(Signature)

Alphonse MUISSOU-BAUATI.

AMPLIATIONS

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- DFP/B ST 1
- DB 3
- DCF 1
- CNPT 2
- R T C 2
- MININFO 2
- INTERESSE 1
- DOSSIERS 3
- SGCM/BC 3

(Signature)